



La raréfaction des carburants dans certaines régions de France et l'augmentation concomitante de leurs prix nous ramènent, une fois encore, si besoin était, aux conséquences concrètes de la baisse de notre pouvoir d'achat depuis 23 ans et à l'explosion de l'inflation depuis le début de l'année 2022.

Bien évidemment, sans doute afin de mieux dissimuler ce déclin salarial et social, il n'existe pas d'indicateur fiable et pérenne du pouvoir d'achat des enseignants et, plus généralement, des agents publics du ministère de l'Éducation nationale et des ministères qui y sont rattachés.

Et si des enquêtes, des études, des rapports sont régulièrement publiés, toutes et tous ne sont pas d'égale qualité ou d'égale crédibilité... surtout quand on y lit que les enseignants gagnent en moyenne 2.650 € net par mois (!) une fois les diverses catégories d'enseignants allègrement mélangées.

C'est pourquoi, face à cette prolifération de sources parfois peu fiables, le SENRES a décidé de créer :

L'Indice Senres du Pouvoir d'Achat ou l'ISPA.

Notre ambition est de faire en sorte que cet indice devienne une source de renseignement fiable sur l'évolution du pouvoir d'achat des enseignants et du monde de l'éducation depuis l'an 2000.

Notre base de travail sera le *Rapport général fait au nom de la commission des finances du Sénat sur le projet de loi de finances pour 2022*, rapport déjà évoqué dans un de nos textes précédents.

Pourquoi ce rapport ? Parce qu'il a été rédigé par une institution que l'on ne peut guère soupçonner de complaisance vis-à-vis du monde de l'Éducation et parce que c'est un rapport complet, fiable, public qui a été rédigé par une Commission composée de toutes les tendances politiques.

Il constitue donc une excellente base de travail pour la construction de notre indice.

Ainsi, en nous appuyant sur les données statistiques publiées, nous pourrions régulièrement vous informer, sur notre site Web, de l'évolution de votre pouvoir d'achat.

Parce que, si c'est bien de dénoncer, c'est encore mieux de démontrer.

www.senres.org



***Élections professionnelles
du 1^{er} au 8 décembre 2022***

MERCI DE VOTER

